

Manuel GRÉAU Commissaire aux Comptes.

20 avenue des Droits de l'Homme BP 82949 45029 ORLÉANS CEDEX 1

tél: 02 38 60 70 01 fax: 02 38 60 70 19 www.cogep.fr mgreau@cogep.fr

# ASSOCIATION FRANÇAISE DES PARCS ZOOLOGIQUES

Siège social: Lieu-dit BEAUVAL 41110 SAINT AIGNAN

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

A l'assemblée générale de l'Association Française Des Parcs Zoologiques,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Française Des Parcs Zoologiques relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

# Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 13/03/2020

Le Commissaire aux Comptes

COGEP AUDIT

Manuel Gréau

Associé



### Bilan actif

COTAL ACTIF IMMOBILISE  ACTIF CIRCULANT  Stocks et en-cours (autres que marchandises)  Marchandises  Avances et acomptes versés sur commandes  Créances  Usagers et comptes rattachés  Autres  Autres  17  /aleurs mobilières de placement  Disponibilités (autres que caisse)  18	1 176 1 176 4 539	373	802 802 4 539	
Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles immobilisations corporelles immobilisations financières  FOTAL ACTIF IMMOBILISE  ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances Usagers et comptes rattachés Autres 4/aleurs mobilières de placement Caisse FOTAL ACTIF CIRCULANT  35  REGULARISATION Charges constatées d'avance	1 176		802	
Autres immobilisations incorporelles immobilisations corporelles immobilisations financières  TOTAL ACTIF IMMOBILISE  ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances Usagers et comptes rattachés Autres Autres 17 //aleurs mobilières de placement Caisse TOTAL ACTIF CIRCULANT 35 REGULARISATION Charges constatées d'avance	1 176		802	
mmobilisations corporelles mmobilisations financières  FOTAL ACTIF IMMOBILISE  ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances Usagers et comptes rattachés Autres Autres 17 Aleurs mobilières de placement Disponibilités (autres que caisse) 18 Caisse FOTAL ACTIF CIRCULANT 35 REGULARISATION Charges constatées d'avance	1 176		802	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE  ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances Usagers et comptes rattachés Autres Autres 17 Aleurs mobilières de placement Disponibilités (autres que caisse) Caisse TOTAL ACTIF CIRCULANT 35 REGULARISATION Charges constatées d'avance	1 176		802	
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances Usagers et comptes rattachés Autres 17 //aleurs mobilières de placement Disponibilités (autres que caisse) 18 Caisse FOTAL ACTIF CIRCULANT 35 REGULARISATION Charges constatées d'avance	-	373	23370	
ACTIF CIRCULANT  Stocks et en-cours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances Usagers et comptes rattachés Autres /aleurs mobilières de placement Disponibilités (autres que caisse) Caisse FOTAL ACTIF CIRCULANT  Charges constatées d'avance	-	373	23370	
Stocks et en-cours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances Usagers et comptes rattachés Autres /aleurs mobilières de placement Disponibilités (autres que caisse) Caisse FOTAL ACTIF CIRCULANT 35 REGULARISATION Charges constatées d'avance	4 539		4 539.	
Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances Usagers et comptes rattachés Autres //aleurs mobilières de placement Disponibilités (autres que caisse) Caisse FOTAL ACTIF CIRCULANT 35 REGULARISATION Charges constatées d'avance	4 539		4 539.	
Avances et acomptes versés sur commandes Créances Usagers et comptes rattachés Autres /aleurs mobilières de placement Disponibilités (autres que caisse) Caisse FOTAL ACTIF CIRCULANT 35 REGULARISATION Charges constatées d'avance	4 539		4 539.	
Créances Usagers et comptes rattachés Autres Autres /aleurs mobilières de placement Obsponibilités (autres que caisse) Caisse FOTAL ACTIF CIRCULANT 35 REGULARISATION Charges constatées d'avance				
Usagers et comptes rattachés Autres 17 /aleurs mobilières de placement Disponibilités (autres que caisse) 18 Caisse FOTAL ACTIF CIRCULANT 35 REGULARISATION Charges constatées d'avance		1		
Autres 17 /aleurs mobilières de placement Disponibilités (autres que caisse) 18 Caisse FOTAL ACTIF CIRCULANT 35 REGULARISATION Charges constatées d'avance	İ			
/aleurs mobilières de placement Disponibilités (autres que caisse)  Caisse  FOTAL ACTIF CIRCULANT  35  REGULARISATION  Charges constatées d'avance				
Disponibilités (autres que caisse)  Caisse FOTAL ACTIF CIRCULANT  35  REGULARISATION  Charges constatées d'avance	1 164		171 164	212 96
Caisse FOTAL ACTIF CIRCULANT  REGULARISATION Charges constatées d'avance		1		
REGULARISATION Charges constatées d'avance	4 265	İ	184 265	96 30
REGULARISATION Charges constatées d'avance		1		
Charges constatées d'avance	9 967		359 967	309 26
Charges à répartir sur plusieurs exercices			8	
	1			
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	all market		Personal Services	
TOTAL GENERAL 36	143	373	360 770	309 26
19		1		

acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

Cegid EXPERT

base commune Tel. 1200/2

# Bilan passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	40 019	-40 135
Report à nouveau	278 865	319 000
SOUS-TOTAL: SITUATION NETTE	318 884	278 865
Autres fonds associatifs	9	
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Foarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise	1	
Subventions d'investissement	İ	
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)	İ	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	318 884	278 865
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	C4 052525454	
FONDS DEDIES	AND REPORT OF THE	
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 168	8 788
Autres	19 717	19 015
TOTAL DETTES	41 886	27 803
Produits constatés d'avance	ngés karállal	2 600
TOTAL GENERAL	360 770	309 268
(1) Dont à plus d'un an (a)	41 886	
Dont à moins d'un an (a)	41 000	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



base commune

n

Tél.

], (2) (a) /3 /

# Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Cotisations	184 225	184 100
Autres produits	198 107	92 974
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	382 332	277 074
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)	1	
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	235 308	246 608
Impôts, taxes et versements assimilés	11 794	5 099
Rémunérations du personnel	70 121	44 403
Charges sociales	22 448	20 704
Dotations aux amortissements	373	
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	2 376	500
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	342 420	317 315
RESULTAT D'EXPLOITATION	39 912	-40 241
PRODUITS FINANCIERS	108	159
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		53
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	40 019	-40 135



hase commune

Tėl.

// 1972 /4



### Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AFDPZ

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 360 770 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 40 019 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux cl-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/02/2020 par le conseil d'administration.

#### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans \* Matériel Informatique : 3 ans

\* Mobilier: 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



base commune //

rus

Tél.

6

ASS AFDPZ

**COMPTES ANNUELS** 

# Règles et méthodes comptables

#### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



base commune

ru

Tél.

Partition /



# Faits caractéristiques

#### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 382 332 € au 31.12.2019 Les charges d'exploitation s'élèvent à 342 420 €

Les produits à recevoir s'élèvent à 171 125 € au 31.12.2019

Les honoraires du commissaire aux comptes provisionnés pour l'exercice 2019 s'élèvent à 3 600 € TTC



rue

Tál.

 $h_{\mathcal{D}(g_0)}/\mathfrak{t}$ 



#### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
<ul> <li>Autres postes d'immobilisations incorporelles</li> </ul>				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui		1		
<ul> <li>Installations générales, agencements et</li> </ul>				
aménagements des constructions				
<ul> <li>Installations techniques, matériel et outillage</li> </ul>			0	r:
industriels				ĺ,
<ul> <li>Installations générales, agencements aménagements divers</li> </ul>			53	
- Matériel de transport				
<ul> <li>Matériel de bureau et informatique, mobilier</li> </ul>		1 176		1 176
- Emballages récupérables et divers				
<ul> <li>Immobilisations corporelles en cours</li> </ul>				
- Avances et acomptes		9.000		427 (291.002)
Immobilisations corporelles		1 176		1 176
- Participations évaluées par mise en				
équivalence				
- Autres participations		į		
- Autres titres immobilisés		1		
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières		İ		
ACTIF IMMOBILISE		1 176		1 176



### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	Ī	MATERIAL PROPERTY OF THE PROPE	ATTERNACIONES PARTITION AND THE TENT	
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		1		
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1			
- Constructions sur sol d'autrul				
- Installations générales, agencements et				
aménagements des constructions				
<ul> <li>Installations techniques, matériel et outillage industriels</li> </ul>		1		
<ul> <li>Installations générales, agencements aménagements divers</li> </ul>		4		
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		373		373
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		373		373
ACTIF IMMOBILISE		373	A STEP OF STREET	373
ACTIF IMMOBILISE		373		

base commune

rue

Tél.

]/(2/ggs)/10 /

	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
A meie	OIFOIR	7177
AL-111	circu	
. reserv		

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 171 164 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Gréances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations		i	
Prêts			
Autres		ĺ	
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1		
Autres	171 164	171 164	
Charges constatées d'avance			
Total	171 164	171 164	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	171 125
Total	171 125

-					
D	-	54	ь.	~	~
	4.0	п	м	-	•

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 41 886 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit ;

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	0			
Autres emprunts obligataires (*)	Jan 1	ł		
Emprunts (*) et dettes auprès des	1			
établissements de crédit dont :		İ		
<ul> <li>å 1 an au maximum à l'origine</li> </ul>				
- à plus de 1 an à l'origine		1		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes				
rattachés	22 168	22 168		
Dettes fiscales et sociales	19 717	19 717		
Dettes sur immobilisations et comptes				
rattachės		6		
Autres dettes (**)				1
Produits constatés d'avance				
Total	41 886	41 886		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice		1		
(**) Dont envers les associés				

### Charges à payer

Fournisseurs - fact. non parvenues	22 168
Dettes provis. pr congés à payer	7 440
Charges sociales s/congés à payer	2 455
Etat - autres charges à payer	59



base commune

rue

Tèl.

· JEERS



# Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 600 euros

Honoraire des autres services : 0 euros



base commune

rue

Tél.